



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 000682

Séance du jeudi 18 décembre 2008

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (représenté par Jean-Pierre BASSELIN) Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Catherine BALLOT, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Françoise BRANGET, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 2.1), Yves-Michel DAHOUI (jusqu'au rapport 9.1), Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA (jusqu'au rapport 9.1), Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET (à partir du rapport 7.1), Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Franck MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Boussières : Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN Chaleze : Christophe CURTY Chalezeule : Raymond REYLE (jusqu'au rapport 9.1 puis représenté par Christian MAGNIN-FEYSOT) Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET, Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Christiane BEUCLER Chemaudin : Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT (à partir du rapport 1.1.1) Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (jusqu'au rapport 2.3) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Claude PREIONI Gennes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER Marchaux : Bernard BECOULET (jusqu'au rapport 9.1 puis représenté par Brigitte Vionnet) Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (à partir du rapport 1.1.1) Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 2.5), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.5) Osselle : Jacques MENIGOZ (jusqu'au rapport 3.5) Pelousey : Catherine BARTHELET (représentée par Serge ARMELLINI), Claude OYTANA Pirey : Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par Jean-François HUMBERT) Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beupré : Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (jusqu'au rapport 9.1 puis représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thoraise : Jean-Michel MAY (représenté par Cédric BREVOT) Torpes : Bernard LAURENT (jusqu'au rapport 9.1) Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 7.6) Vorges les Pins : Patrick VERDIER

Étaient absents : Arguel : André AVIS Auxon-Dessus : Geneviève VERRO Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Patrick BONTEMPS, Martine BULTOT, Abdel GHEZALI, Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA, Carine MICHEL, Champoux : Thierry CHATOT Dannemarie sur Crête : Jean-Pierre PROST, Franois : Françoise GILLET Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH

Secrétaire de séance : Béatrice RONZI

Procurations de vote :

Mandants : Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Patrick BONTEMPS, Martine BULTOT, Benoît CYPRIANI (jusqu'au rapport 9.1), Yves-Michel DAHOUI (à partir du rapport 2.1), Béatrice FALCINELLA (à partir du rapport 2.1), Abdel GHEZALI, Nicolas GUILLEMET (jusqu'au rapport 1.2.3), Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA, Carine MICHEL, Françoise GILLET, Jean-Marc BOUSSET, Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH.

Mandataires : Françoise FELLMANN, Marie-Noëlle SCHOELLER, Jean-François GIRARD, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Cyril DEVESA (jusqu'au rapport 9.1), Jean-Pierre GOVIGNAUX (à partir du rapport 2.1), Nicole WEINMAN (à partir du rapport 2.1), Béatrice RONZI, Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 1.2.3), Jacqueline PANIER, Nicolas BODIN, Sylvie WANLIN, Claude PREIONI, Jean-Michel FAIVRE, Jean-Louis FOUSSERET, Bernard BECOULET (puis Brigitte VIONNET à partir du rapport 2.1).

Objet : Commission Administrative Paritaire - Avancement de grade

Commission Administrative Paritaire - Avancement de grade

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Résumé :

Des agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon remplissent les conditions réglementaires afin de bénéficier d'un avancement de grade, il est proposé de créer les grades pour leur permettre d'être nommés et de supprimer en parallèle leur grade actuel.

La nomination des agents sur ces grades est conditionnée à l'avis favorable des CAP compétentes et ne pourra intervenir qu'à compter du 1^{er} Janvier 2009.

Dans le cadre du déroulement des carrières statutaires des fonctionnaires territoriaux prévu aux articles 77 et suivants la Loi du 26 janvier 1984, des agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon remplissent les conditions afin de bénéficier d'un avancement de grade à compter du 1^{er} Janvier 2009.

Il est proposé de créer les grades correspondants en modifiant la liste des emplois permanents pour les grades suivants :

- Attaché principal,
- Rédacteur principal,
- Adjoint Administratif principal de 1^{ère} Classe,
- Adjoint Administratif de 1^{ère} Classe,
- Ingénieur en Chef de Classe Exceptionnelle,
- Ingénieur principal,
- Technicien supérieur chef,
- Technicien supérieur principal,
- Adjoint technique principal de 1^{ère} Classe,
- Adjoint technique principal de 1^{ère} Classe,
- Adjoint technique principal de 2^{ème} Classe,
- Professeur d'enseignement artistique Hors Classe.

Et de supprimer en parallèle les grades suivants :

- Attaché,
- Rédacteur,
- Adjoint administratif principal de 2^{ème} Classe,
- Adjoint administratif 2^{ème} Classe,
- Ingénieur en chef de Classe Normale,
- Ingénieur,
- Technicien supérieur principal,
- Technicien supérieur,
- Adjoint technique principal de 2^{ème} Classe,
- Adjoint technique principal de 2^{ème} Classe,
- Adjoint technique 1^{ère} Classe,
- Professeur d'enseignement artistique,
- Professeur d'enseignement artistique,
- Professeur d'enseignement artistique,
- Professeur d'enseignement artistique.

La nomination des agents sur ces nouveaux grades est conditionnée à l'avis positif des Commissions Administratives Paritaires compétentes et ne pourra intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier 2009.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- **la création des grades énumérés ci dessus,**
- **la suppression des anciens grades,**
- **la modification de la liste des emplois permanents.**

Pour extrait conforme,

Le Président

RECU 22.DEC 2008

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 133

Contre : 0

Abstention : 0

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité

Délibération du jeudi 18 décembre 2008

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon